



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 29 janvier 2024 à 16h15, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Madame la conseillère Arielle Beaudin est absente pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière ainsi que la directrice générale.

La mairesse déclare la séance ouverte à 16h15 et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-021

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

De retirer le point 5.1 – Adjudication – Achat d'une chargeuse rétrocaveuse de 2023 ou plus récente – TP-2023-004

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-022

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Pente 40-80 phase 2 – Programme PRIMEAU 2023 volet 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du *Guide sur le PRIMEAU 2023*, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts (volet 2) ;

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme (volet 2) ;

QUE le conseil autorise le directeur ou le directeur adjoint des services techniques et hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec le Ministère

RÉSOLUTION NO. 2024-023

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Réfection de la rue du Skieur – Programme PRIMEAU 2023 volet 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du *Guide sur le PRIMEAU 2023*, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts (volet 2) ;

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme (volet 2) ;

QUE le conseil autorise le directeur ou le directeur adjoint des services techniques et hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec le Ministère

RÉSOLUTION NO. 2024-024

Engagement à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau

ATTENDU QUE la Ville de Sainte Adèle reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



QUE la Ville de Sainte Adèle s’engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d’optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

RÉSOLUTION NO. 2024-025
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1348 décrétant un emprunt de 235 000 \$ pour les travaux de stabilisation des talus de la rue Valiquette et la construction d’un nouveau réseau de drainage.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune question du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-026

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16h19.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques